

Paris, le **08 JUIN 2016**

Monsieur,

La Maire de Paris a bien reçu votre courrier et pris note de vos observations.

Nous sommes face à un enjeu de santé publique majeur. Il est urgent d'agir. Un ensemble de mesures concrètes, accompagnant les usagers vers des mobilités moins polluantes, entre donc en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Nous sommes persuadés que vous en comprenez le bien-fondé.

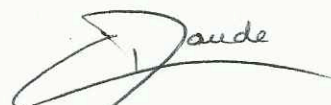
Je vous confirme que l'arrêté concernant les restrictions de circulation pour certaines catégories de véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques prévoit des dérogations, dont l'une concerne effectivement les véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection ». Le cas particulier des véhicules de collection a donc fait l'objet d'un traitement spécifique. Les déplacements de ces véhicules restent en effet occasionnels et les événements les concernant sont généralement organisés les samedis et dimanches, jours où d'ailleurs les interdictions de circulation ne s'appliqueront pas. Toutes les voitures anciennes, y compris celles ne portant pas la mention « collection », pourront donc circuler ces jours-là, ainsi qu'en semaine entre 20h et 8h.

Les véhicules particuliers interdits de circulation dès cet été représentent 1% du parc roulant circulant à Paris (et 4 à 5 % des immatriculations), les véhicules utilitaires légers, 2% du parc roulant (et 6 à 7% des immatriculations). C'est une petite part du parc roulant, mais qui représente des émissions importantes.

Sachez aussi que nous poursuivons le travail avec l'ensemble des élus métropolitains. La métropole du Grand Paris, installée depuis janvier 2016, va prochainement proposer des actions en faveur de la lutte contre la pollution. Des discussions sont également en cours avec la Région qui pourra apporter son soutien financier.

La priorité est de privilégier les transports en commun et les nouvelles mobilités en utilisant davantage, notamment pour les habitants de la grande banlieue, les parkings relais mis à disposition à proximité des gares RER.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Caroline DAUDE